DÉPLACEMENT DU CLIS EN SUISSE

Une délégation du CLIS, comprenant 25 membres, s'est rendue en Suisse du 22 au 24 septembre afin de visiter les laboratoires du Mont Terri (argile) et du Grimsel (granit), et de rencontrer des représentants de la NAGRA (équivalent de l'ANDRA), de la Commission de suivi du projet Mont Terri et de l'Office fédéral de l'énergie.

Le laboratoire du Mont Terri est situé dans une couche argileuse, dans la galerie de reconnaissance d'un tunnel autoroutier. La visite a été précédée de présentations sur la gestion des déchets radioactifs en Suisse, sur la réversibilité et la récupérabilité dans le cadre du programme suisse de stockage géologique profond.
Le laboratoire du Mont Terri, dont les activités ont commencé en 1995, a permis différentes recherches (en partenariat avec des organismes étrangers comme l'ANDRA), principalement sur **le creusement de galeries et le suivi de l'endommagement** de la roche lié au creusement, le **colmatage des fractures** ou l'autocicatrisation, le **transport des gaz** (couplé ensuite avec la hausse de température), le **suivi des dégagements thermiques** et de la corrosion…

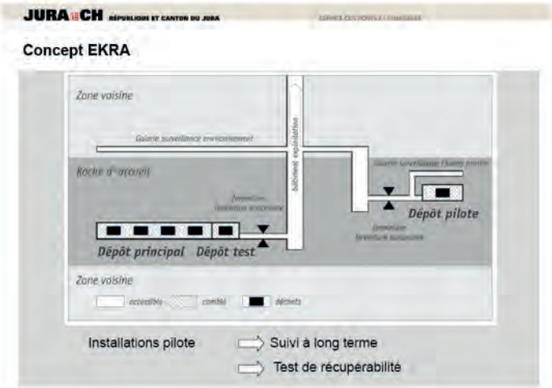

La NAGRA a développé un concept de stockage (HAVL) où les conteneurs seraient placés dans des galeries horizontales comblées par de la bentonite (argile souple). Le site de stockage comprendrait **un dépôt pilote et un dépôt test** (cf. schéma) permettant l'observation pendant plusieurs dizaines d'années de l'évolution d'un stockage en conditions réelles. Sont étudiées également la réversibilité et la récupérabilité.

Des représentants de l'Office confédéral de l'énergie, à Bern, ont exposé le système politique suisse et la procédure de sélection de sites, ainsi que le principe de la participation régionale.

L'activité du laboratoire du Grimsel a démarré en 1984 et, bien que le granite ait été abandonné comme roche de référence, de nombreux essais (là encore sous forme de partenariat international, l'ANDRA y étant présente depuis 1994) non liés à la roche hôte (comme les barrières techniques) y sont effectués depuis 15 ans, et pour 15 ans encore. Sont ainsi étudiés la **migration** avec des traceurs radioactifs (2009-2015), le **transfert des gaz** dans les barrières ouvragées ou la **résistance des colis** selon les matériaux (acier, cuivre, céramique).

Un compte-rendu intégral est disponible sur le site internet du Clis
www.clis-bure.com

Publication du CLIS Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure
Le Lavoir – Rue des Ormes 55290 BURE
Tél. 03 29 75 98 54

Directeur de la publication : M. Jean-Louis CANOVA
ISSN n° 1969-4822 - Crédit photos : CLIS – Eric SUTRE
Conception et réalisation : CLIS/BILLIOTTE & CO
Impression : Imprimerie du Barrois
Imprimé sur papier 100% recyclé
Tirage : 168 000 exemplaires

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement gratuit à la Lettre du Clis en envoyant vos coordonnées à :
CLIS – Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE ou par email : clis.bure@orange.fr

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse postale : .....
Code postal : ..... Ville : .....
E-mail : .....

Je souhaite recevoir la lettre du CLIS :
Version papier ☐ Version informatique (e-mail) ☐

La lettre du CLIS est également disponible sur le site internet www.clis-bure.com

N°12/JANVIER 2012

La lettre du Clis
Comité Local d'Information et de Suivi

POUR DES RECHERCHES À VIE LONGUE

Edito

La loi du 28 juin 2006 mentionne de manière indicative quatre échéances dans le processus devant mener au stockage géologique :

- avant 2015, l'organisation d'un débat public sur le projet,
- en 2015, le dépôt par l'ANDRA de la demande d'autorisation de création du centre de stockage,
- entre 2015 et la date d'autorisation, l'adoption d'une loi fixant les conditions de la réversibilité,
- en 2025, la mise en exploitation du centre.

Ce rappel permet de faire apparaitre une incohérence certaine dans le calendrier : le fait que le dépôt de la demande d'autorisation de création soit envisagé avant la loi sur les conditions de la réversibilité est peu compréhensible. En effet, dans la mesure où la loi prévient que « l'autorisation de création d'un centre de stockage (…) ne garantissant pas la réversibilité de ce centre dans les conditions prévues par cette loi ne peut être délivrée », il serait sans doute préférable de déposer cette demande après l'adoption de la loi sur la réversabilité pour être sûr d'être en conformité avec elle.

Mais au-delà de cette contradiction, tout laisse à penser que ce calendrier est très (trop ?) tendu :
- que ce soit les recherches menées à l'étranger dans des laboratoires souterrains (en Belgique, Suisse ou Suède), dont la durée excède toujours 20 ans, alors que le laboratoire de Bure aura été opérationnel à peine 10 ans en 2014
- que ce soit le rapport remis au CLIS par l'IEER en début d'année 2011 ou les rapports annuels de la Commission Nationale d'Evaluation, qui montrent l'étendue de ce qui reste à faire pour prouver la faisabilité et la sûreté d'un stockage à partir de modélisations fiables.

Il semble évident que l'échéance de 2015 arrive trop tôt.

Compte-tenu des enjeux considérables de ce projet, pour l'homme, pour l'environnement ou pour les territoires concernés, le CLIS doit veiller à ce qu'il évolue à un rythme raisonnable, sans hâte ni précipitation, d'autant qu'il n'y a, assurément, aucune urgence à disposer d'un centre de stockage.

Jean-Louis CANOVA, Président

Comme indiqué ci-contre, un débat public sur le projet de stockage devrait avoir lieu en 2013. Quoi que l'on pense de l'intérêt de cette procédure, ou de son influence sur la décision, cela reste pour le CLIS une échéance capitale qui doit être préparée dès maintenant, à plusieurs niveaux.

C'est d'abord permettre aux Meusiens et Haut-Marnais directement concernés d'intervenir en connaissance de cause et faire part de leurs interrogations ou inquiétudes. C'est l'un des objectifs des réunions publiques que le CLIS organise dans les communes ou à la demande d'associations.

C'est ensuite se donner la possibilité de poser des questions cruciales pour l'avenir d'un éventuel stockage : quelle durée pour la recherche ? Quelle solution pour la gestion du combustible usé si le retraitement est limité, voire arrêté ? Quelle échelle de temps pour l'entreposage en surface des colis à proximité d'un stockage souterrain ? Quelle définition pour la réversibilité ? Quelles mesures pour mettre en œuvre un état de référence sanitaire…

Toutes ces questions font l'objet du travail des commissions mises en place par le CLIS, dont l'état des réflexions vous est présenté dans ce numéro.

Contacts

• 18 avenue Gambetta – Quartier des Entrepreneurs - 55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 75 92 36 - e-mail : clis.bure@orange.fr

• Le Lavoir - Rue des Ormes - 55290 - Bure
Tél. 03 29 75 98 54 – Fax : 03 29 78 36 33 - e-mail : s.jeanditpannel@clis-bure.com
Permanence : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18 h

www.clis-bure.com

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DU CLIS EN 2011

Clis
Comité Local d'Information et de Suivi
du Laboratoire de Bure

Commission « communication » les 17 mars, 15 avril, 13 septembre et 6 décembre

La commission communication a préparé, lors des séances des 17 mars et 15 avril, une stratégie de communication autour du rapport de l'IEER, afin de le faire connaître au plus grand nombre, au-delà des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

La Lettre du Clis n° 11 de juin a présenté les grands enseignements du rapport ainsi que les réponses de l'Andra sur les observations de l'IEER.

Un voyage de presse a été organisé le 18 octobre à Bure. Des journalistes du Figaro, d'Ouest France, de l'Est Républicain, de la Voix de la Haute-Marne, de l'Abeille et de la ZDF (télévision allemande) ont pu visiter les installations de l'Andra à Saudron et Bure, et rencontrer des membres du Clis et de l'IEER (les articles parus suite à cette rencontre sont disponibles sur le site internet du CLIS).

Une délégation CLIS/IEER s'est rendue à Paris afin de rencontrer des représentants de la **CNE**, du **HCTISN** et de l'**ASN**/**IRSN** (compte-rendu consultable sur le site internet du CLIS).

Les réunions du 13 septembre et du 6 décembre ont porté sur le projet de DVD et sur la présentation par l'Andra du prochain inventaire des déchets.

Commission localisation les 6 juin et 24 novembre

A l'occasion du conseil d'administration du 6 juin auquel ils étaient conviés, les membres de la commission localisation ont pris connaissance des scénarios élaborés par l'Andra pour l'implantation des installations de surface liées au projet de stockage.

De nombreuses questions restent en suspens : durée d'un entreposage en surface, utilité d'une descenderie et son impact éventuel sur la sûreté, modes de transport.

Zones potentielles d'implantation en surface
(document ANDRA)

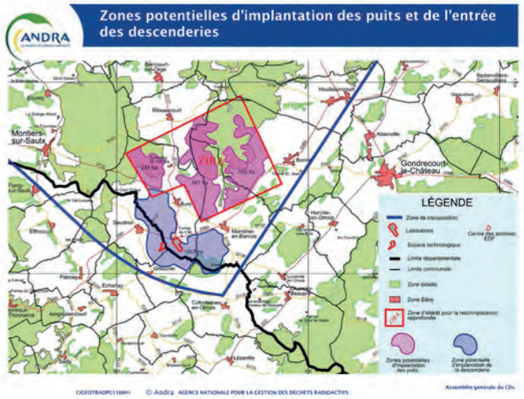

La commission souhaite auditionner M. VALENTON, chargé de l'élaboration du schéma territorial interdépartemental, afin de bien comprendre les enjeux relatifs à l'implantation, notamment les besoins générés par le projet (infrastructures, alimentations en eau et en électricité, communications…). Ce dernier est intervenu lors du CA du 13 décembre et sera invité régulièrement par le CLIS.

CNE : Commission Nationale d'Evaluation
HCTISN : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
AEN : Agence pour l'Energie Nucléaire

Commission « Environnement santé » les 25 mars, 7 juillet et 30 novembre

L'observatoire pérenne de l'environnement, mis en place par l'Andra a fait l'objet d'une part d'une présentation en salle (25 mars), puis d'une visite des stations de mesure dans la forêt de Montiers et du mât de Houdelaincourt (7 juillet). Les membres de la commission ont pu se rendre compte de l'ensemble du dispositif concernant aussi bien la faune, la flore, l'eau, l'air que la radiologie. Ils ont insisté sur l'indispensable prise en compte de l'homme et de la nécessité d'un état sanitaire de référence dans la région de Bure.

Les membres de la commission ont également participé à la réunion organisée par l'**IRSN** à Bar le Duc le 30 novembre sur la surveillance radiologique du territoire.
Les documents présentés à cette occasion sont disponibles sur le site internet du CLIS.

Commission « réversibilité » les 5 mai et 27 juin

La commission « réversibilité » s'est réunie à deux reprises, les 5 mai à Bar le Duc et 27 juin à Bure afin de tirer les enseignements du colloque organisé par l'AEN à Reims en décembre 2010.

Les membres de la commission restent persuadés que le concept actuel de stockage ne permet au mieux que la récupérabilité des colis pendant la durée d'exploitation (environ 100 ans), et les questions relatives à la résistance des matériaux (acier, béton), à la corrosion et à l'endommagement de la roche, ont été transmises à l'IRSN. Une étude a également été confiée à VALLOUREC sur les propriétés des aciers en profondeur.

Conseil d'administration 06/06/11

De gauche à droite : AG 05/07/11 – visite observatoire pérenne de l'environnement Andra 07/07/11 - réunion publique Abainville 17/01/11